



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

ADOPTION DES COMPTES 2015

Par délégation de compétence de l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

considérant :

l'article 5, alinéa 2, let. k des Statuts du 25 novembre 2011, révisés le 26 novembre 2015,

l'article 26, du Règlement de gestion financière du 25 novembre 2011 (RFI), révisé le 26 novembre 2015,

la proposition du Service d'audit interne de l'Etat de Genève dans son rapport relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2015,

le préavis favorable donné le 6 avril 2016 par la commission de gestion (COGEST),

la Conférence des secrétaires généraux (CSG) décide :

**Secrétariat général et
Institut de recherche et
de documentation
pédagogique**

(SG et IRDP)

Article premier

Les comptes 2015 du Secrétariat général de la Conférence sont adoptés.

Considérant la décision de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2015 concernant le Masterplan EPROCOM et compte tenu de la parenté entre PISA et EPROCOM, le reliquat du Consortium romand Pisa de CHF 212'005.05 (à sa clôture) est versé sur le fonds propre EPROCOM. Par conséquent, l'excédent de revenus de CHF 408'541.91 est porté sur le capital de dotation à hauteur de CHF 196'536.85.

Conformément au RFI, une provision pour les vacances non prises est ouverte (CHF 143'000).

**Ouverture d'un fonds
propre transitoire
"Soutien à l'édition"**

Art. 2

L'Assemblée plénière a préalablement décidé, le 17 septembre 2015, d'utiliser les résultats cumulés des comptes de fonctionnement SG-IRDP pour ouvrir un fonds propre affecté en 2017 au projet CDAC d'une politique romande de soutien à l'édition, d'un montant de CHF 290'000.

**Unité des moyens
d'enseignement
UMER-SO**

Art.3

¹ Les comptes 2015 de l'Unité des moyens d'enseignement sont adoptés.

² Le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire (UMER-SO) montre un excédent de charges de CHF 397'276.18, prélevé au capital de dotation à hauteur de CHF 243'431.18 vu l'utilisation du fonds propre ESPER.

Ce résultat négatif résulte d'une diminution du volume des ventes par rapport à la planification (report des MER SHS/Arts, introduction différée par certains cantons) ce qui implique un manque à gagner lié au fonctionnement de l'UMER-SO en raison de la réduction des gains de l'overhead (marge sur le prix de vente pour couvrir les frais de fonctionnement).

Au niveau des liquidités, la contribution remboursable de CHF 2'786'017 versée par les cantons n'a pas été utilisée dans son entier, compte tenu de l'ensemble des comptes de résultat et d'investissement. Il reste un solde de 917'607 lié à l'évolution des projets. Conformément à la décision de l'Assemblée plénière du 10 mars 2016 prise lors de l'adoption du budget 2017, un montant de CHF 750'000 viendra en déduction de la contribution remboursable 2017,

UMER-FP

³ Pour l'Unité des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (UMER-FP), l'excédent de revenus de CHF 249'341.23 est versé sur la réserve propre (selon RFI art. 4 alinéa 2).

**Réserve exprimée par le
Service genevois d'audit
financier**

Art. 4

La CSG prend note de la réserve du réviseur relative au fait qu'aucune provision n'a été comptabilisée concernant le découvert résiduel de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel, *prévoyance.ne*, correspondant à la différence entre le taux de couverture de 80% et de 100%.

Suite à cette réserve, déjà émise dans le rapport de révision 2014, l'Assemblée plénière, estimant ne pas avoir d'obligation légale, a décidé de ne pas provisionner le découvert résiduel de quatre millions permettant d'atteindre le 100% de couverture en 2039, mais de l'inscrire au pied du bilan (RFI, art. 4, alinéa 6). Partant, elle suit la décision du Conseil d'Etat neuchâtelois qui procède de la même manière.

Neuchâtel, le 27 avril 2016



Jérôme Amez-Droz
Président de la CSG



Olivier Maradan
secrétaire général